

CR SNUipp du CCP MLF du 4 juin 2009 (extrait)

L'abrogation du décret 84-971 du 30 octobre 1984 qui stipulait l'exonération des cotisations de la part patronale des pensions civiles pour les personnels détachés à l'étranger est entrée en vigueur au 1er janvier.

La MLF, comme nous l'annoncions depuis longtemps, a cherché à éviter son coût (estimé à 5 millions d'euros pour l'ensemble du réseau) quitte à revoir les conditions d'emploi des personnels... et n'a fini par le reconnaître que face à notre détermination.

Rappel : Les propositions de la MLF en février

Les collègues titulaires de l'Education nationale resteraient bien en position de détachement.

• Au regard de la législation espagnole et de leur employeur, ils auraient un contrat local avec application d'un « convenio » qui les obligerait à verser des cotisations sécurité sociale et retraite auprès des organismes locaux. Ils ne seraient pas soumis à la double cotisation mais conformément au statut des détachés, ils pourraient exercer un droit d'option qui leur permet de cotiser en supplément auprès des pensions civiles françaises pour continuer à bénéficier d'une retraite versée par la France... Selon la MLF, elle ne serait obligée dans tous les cas au règlement de la part de la cotisation patronale qu'en Espagne... ce dont la FSU doute beaucoup.

• Le traitement brut resterait le même.

• En ce qui concerne le régime fiscal, les collègues détachés dépendraient du système fiscal espagnol, avec des surcoûts parfois importants.

• Les nouveaux détachés en Espagne à partir du 1^{er} septembre 2010 seraient limités à deux périodes de 3 ans.

Pour compenser les surcoûts, en particulier ceux liés à l'imposition, la MLF proposait la création d'une indemnité de vie locale forfaitaire, d'environ 200 euros mensuels.

M. Vrand nous informe que la concertation ne sera pas achevée pour la fin de l'année scolaire, et repousse le calendrier à la rentrée prochaine. En effet, la MLF a encore des incertitudes concernant les cotisations patronales pour la retraite et le droit d'option des détachés. M. Vrand félicite au passage Jean-Michel Chassagne (SNUipp Espagne) pour son analyse de la situation lors de la CCP antérieure !

La prochaine rencontre est donc prévue début octobre 2009.